

# Taux de cotisations

## CCN de la Coiffure et des professions connexes du 10 juillet 2006

### Personnel non cadre, apprenti et cadre

**Date d'effet: 1<sup>er</sup> janvier 2024**

#### Régime général

Garanties	Taux contractuel global TA + TB <sup>(1)</sup>
Maintien de salaire	0,876 % TA + 2,101% TB à la charge exclusive de l'employeur

(1) TA: Tranche A: Partie du salaire annuel brut limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale.

TB: Tranche B: Partie du salaire annuel brut compris entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.